



NALCAP

**Programme d'Assistants de Langues et
de Cultures Nord-Américains**

**Guide du candidat
2024-2025**



TABLE DE CONTENUS

1. LE PROCESSUS DE DEMANDE	3
1.1 PRÉREQUIS GÉNÉRAUX.....	3
1.2 LE PORTAIL PROFEX	3
1.3 LA PÉRIODE DE CANDIDATURES	4
1.4 RENSEIGNEMENT, MANUELS ET VIDÉOS.....	4
1.5 PÉRIODES DE CANDIDATURE	4
AVANT QUE LA PÉRIODE DE DÉPÔT DE CANDIDATURES OUVRE	Error! Bookmark not defined.
UNE FOIS LA PÉRIODE DE DÉPÔT DE CANDIDATURES EST OUVERTE.....	6
1.6 DOCUMENTS NÉCESSAIRES	8
1.7 LE PROCESSUS DE SÉLECTION	10
1.8 COMMENT ACCEPTER OU REFUSER VOTRE PLACEMENT RÉGIONAL	11
2. POSTULER POUR UN VISA ET LA TIE (CARTE DE RÉSIDENCE)	13
3. CARTE DE L'ESPAGNE.....	14
4. INFORMATION IMPORTANTE. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT	15

1. LE PROCESSUS DE CANDIDATURE

1.1 PRÉREQUIS

Les conditions suivantes doivent être remplies pour pouvoir participer au programme.

- ✓ Être un citoyen canadien ou une citoyenne canadienne et avoir un passeport canadien valide jusqu'à la date du dernier jour de participation au programme (31 mai, 2024 dans toute l'Espagne excepté Madrid où le programme fini le 30 juin 2024)
- ✓ Avoir complété un Baccalauréat universitaire ou être présentement inscrit(e) en tant qu'étudiant ou étudiante de deuxième, troisième ou quatrième année dans un programme de Baccalauréat. Les candidats et candidates peuvent également être titulaires d'un grade d'associé.
- ✓ Posséder une maîtrise de l'anglais ou du français comparable à un locuteur natif ou une locutrice native
- ✓ Être en bonne santé physique et mentale
- ✓ Ne pas avoir d'antécédents pénaux ; une vérification pourrait être exigée, le cas échéant
- ✓ Être âgé(e) entre 18 et 60 ans. Vous devez avoir au moins 18 ans à la date du 1er janvier 2024 et ne pas avoir plus de 60 ans à partir du 1er janvier 2025 pour participer au programme. Veuillez noter que les critères d'admissibilité liés à l'âge sont basés sur la réglementation du travail en Espagne.

Il est recommandé aux participants au programme d'avoir un niveau d'espagnol de base afin de pouvoir entreprendre des activités de tous les jours en Espagne (pour louer un appartement, faire l'épicerie et autres). Dans votre école, cela peut aussi être utile. Toutefois, dans la salle de classe, vous ne parlerez qu'en anglais ou en français.

Il est demandé aux participant(e)s d'être responsables, d'avoir l'esprit ouvert, d'être flexibles au travail et d'être ouvert(e)s aux nouvelles idées et cultures. Ces qualités sont nécessaires, car les participants auront un impact direct sur l'éducation des élèves en Espagne.

1.2 LE PORTAIL PROFEX

Les candidatures seront traitées et examinées sur le portail PROFEX du Ministère de l'Éducation. Vous pouvez compléter la section du curriculum vitae avant que la période de dépôt des candidatures ne débute, mais les candidatures ne pourront être soumises qu'une fois la période ouverte. Si vous avez soumis votre candidature l'année précédente, vous pouvez réutiliser votre compte PROFEX (nom d'utilisateur et mot de passe). Vous devrez, cependant, déposer à nouveau tous les documents nécessaires pour la nouvelle candidature.

Des renseignements étape par étape sur la façon de naviguer sur le portail PROFEX sont disponibles dans [le manuel PROFEX](#) que vous trouverez sur notre site, accompagné de vidéos de démonstration.

1.3 PÉRIODE DE CANDIDATURES

La période de candidature en ligne s'étendra **du 9 février au 4 avril 2024**. Les candidats doivent soumettre leur candidature par voie électronique sur le portail PROFEX avant la date limite d'avril. Assurez-vous de vérifier attentivement les dates et les fuseaux horaires.

Compte tenu du volume élevé de candidatures que nous recevons, nous ne serons pas en mesure de fournir des mises à jour sur votre statut PROFEX. Cependant, vous pouvez vérifier votre statut PROFEX en suivant les étapes du MANUEL PROFEX. Si un stage vous est proposé, vous serez contacté par e-mail. Si aucun placement ne vous est proposé, vous ne serez pas contacté. Veuillez vous référer à notre document « chronologie » pour connaître le calendrier estimé du processus. Attention, le processus est long.

1.4 RENSEIGNEMENTS, MANUELS ET VIDÉOS

S'il vous plaît, lisez et regardez chacun des documents qui sont mis à votre disposition afin de vous guider tout au long du processus. Vous les trouverez sur notre [site](#).

1. Guide du candidat (il s'agit de ce document)
2. Manuel PROFEX + vidéos
3. FAQs
4. Lignes directrices pour l'auteur(e) de la lettre de recommandation

1.5 ÉTAPES DE CANDIDATURE

Avant de commencer à préparer votre candidature :

- Assurez-vous de répondre à toutes les exigences du programme énumérées au point 1.1.
- Commencez à rassembler tous les documents nécessaires avant l'ouverture des candidatures. Notez qu'il faudra du temps pour demander ou renouveler votre passeport, demander une lettre de recommandation et un relevé de notes/diplôme.
- Veuillez noter que les candidatures seront différentes si vous êtes un premier candidat ou un candidat renouvelé.

Candidats pour la première fois. Veuillez suivre toutes les informations contenues dans ces directives.

Candidats au renouvellement. Si vous êtes actuellement assistant de langue en Espagne dans le cadre du programme du ministère de l'Éducation (NALCAP) et que vous souhaitez continuer dans le programme :

Veuillez consulter votre bureau régional d'éducation en Espagne – contactez les adresses e-mail sur notre site Web pour les renouvellements qui souhaitent rester dans la même région d'Espagne. Pour les renouvellements qui souhaitent être transférés dans une autre région, veuillez contacter le Ministère de l'Éducation à cette adresse e-mail auxiliares.extra@educacion.gob.es

A noter que pour tout **renouvellement** :

- La candidature doit être accompagnée d'une lettre de référence positive de votre école actuelle.
- Le candidat au renouvellement doit avoir complété toute la période de son affectation au cours de l'année scolaire en cours.

CIEE, Fulbright ou les candidats d'autres programmes privés et non officiels qui souhaitent rester en Espagne pour une deuxième année et participer au NALCAP sont considérés comme de nouveaux candidats à notre programme. **Veillez noter que vous n'êtes pas considéré comme un renouvellement.**

Suivez les étapes ci-dessous pour compléter votre candidature avec succès. Utilisez ces lignes directrices, ainsi que le manuel PROFEX.

AVANT L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE CANDIDATURE

Étape 1 : Demandez ou renouvelez votre passeport, si nécessaire. Les passeports doivent être valides jusqu'au dernier jour de votre participation au programme. Si vous devez renouveler votre passeport, faites-en une copie avant de l'envoyer pour le renouveler. Vous devrez présenter une copie de votre ancien passeport ainsi que le reçu de son renouvellement avec votre demande NALCAP. Une fois que vous avez reçu votre passeport nouvellement renouvelé, veuillez consulter notre FAQ pour la prochaine étape. Ceci est de la plus haute importance car cela pourrait affecter votre visa. Notez que les délais de traitement des passeports canadiens peuvent être longs.

Étape 2 : Demandez vos relevés de notes collégiaux si vous n'avez pas encore obtenu votre diplôme ou faites une copie de votre diplôme pour votre candidature.

Étape 3 : Demandez à un professeur d'université, un mentor ou un employeur une lettre de recommandation datée au plus tôt **le 1er septembre 2023**.

Étape 4 : Recherchez les régions d'Espagne que vous souhaitez sélectionner comme emplacements préférés sur votre candidature. Veuillez garder à l'esprit que ni les types de placement (villes ou villages) ni les régions ne sont garantis. Nous vous demandons de garder l'esprit ouvert car tous les stages ont des expériences précieuses à offrir.

Étape 5 : Créez un compte PROFEX. Utilisez votre numéro de passeport comme nom d'utilisateur. Sélectionnez un mot de passe pour vous connecter au portail

Si vous avez déjà postulé, utilisez le même nom d'utilisateur et le même mot de passe pour vous connecter.

Étape 6 : Remplissez la section Curriculum vitae/CV.

Veillez noter que seules les sections *Datos Personales, Dirección Permanente et Formación Académica* doivent être complétées. Les autres doivent rester vides et n'auront **AUCUNE** influence sur votre candidature. Suivez les étapes du **manuel PROFEX**.

UNE FOIS LES CANDIDATURES OUVERTES

Étape 7 : Remplissez la demande NALCAP en ligne sur PROFEX. Assurez-vous de télécharger tous les documents requis, choisissez vos régions préférées en Espagne (*appelées Comunidades Autónomas*) et écrivez toutes les informations demandées. Si vous soumettez votre candidature mais ne téléchargez pas tous les documents requis, votre candidature ne sera pas traitée une fois examinée, ce qui entraînera des retards dans le processus de sélection. **Veuillez NE PAS utiliser votre adresse e-mail universitaire. Nous avons eu des problèmes considérables pour contacter les candidats en cas de besoin avec ce type d'adresses e-mail.**

Étape 8 : Sélectionnez un bureau du consulat général d'Espagne. Lors de votre candidature, il vous sera demandé de sélectionner un consulat. Cette question est uniquement à des fins d'organisation pour les bureaux consulaires et est importante pour éviter les retards dans la délivrance des visas au cours de l'été. Veuillez noter que cela ne signifie pas que vous pouvez choisir le consulat de votre choix. Vous devez être résident ou étudiant d'un certain État et disposer d'un permis de conduire, d'une pièce d'identité d'État ou d'une carte d'étudiant de la zone qui correspond à votre consulat local. Consultez la section **Comment faire une demande de visa : lignes directrices pour les citoyens canadiens** sur notre site Web pour obtenir une carte des bureaux consulaires au Canada et de leurs juridictions correspondantes.

Étape 9 : Soumettez votre candidature. Assurez-vous d'obtenir un statut **INSCRITA** et non **BORRADOR**. Borrador signifie brouillon et en tant que tel, cela signifie que votre candidature n'a pas été soumise. Seul le statut **INSCRITA** confirme que vous avez soumis votre candidature NALCAP.

Si vous oubliez de télécharger un document ou si un réviseur vous demande d'en télécharger un nouveau, veuillez le télécharger dans la section *Documentos Anexos* sous *Curriculum*.

Les étapes suivantes prennent un temps considérable. On vous demande d'être patient. Merci bien !

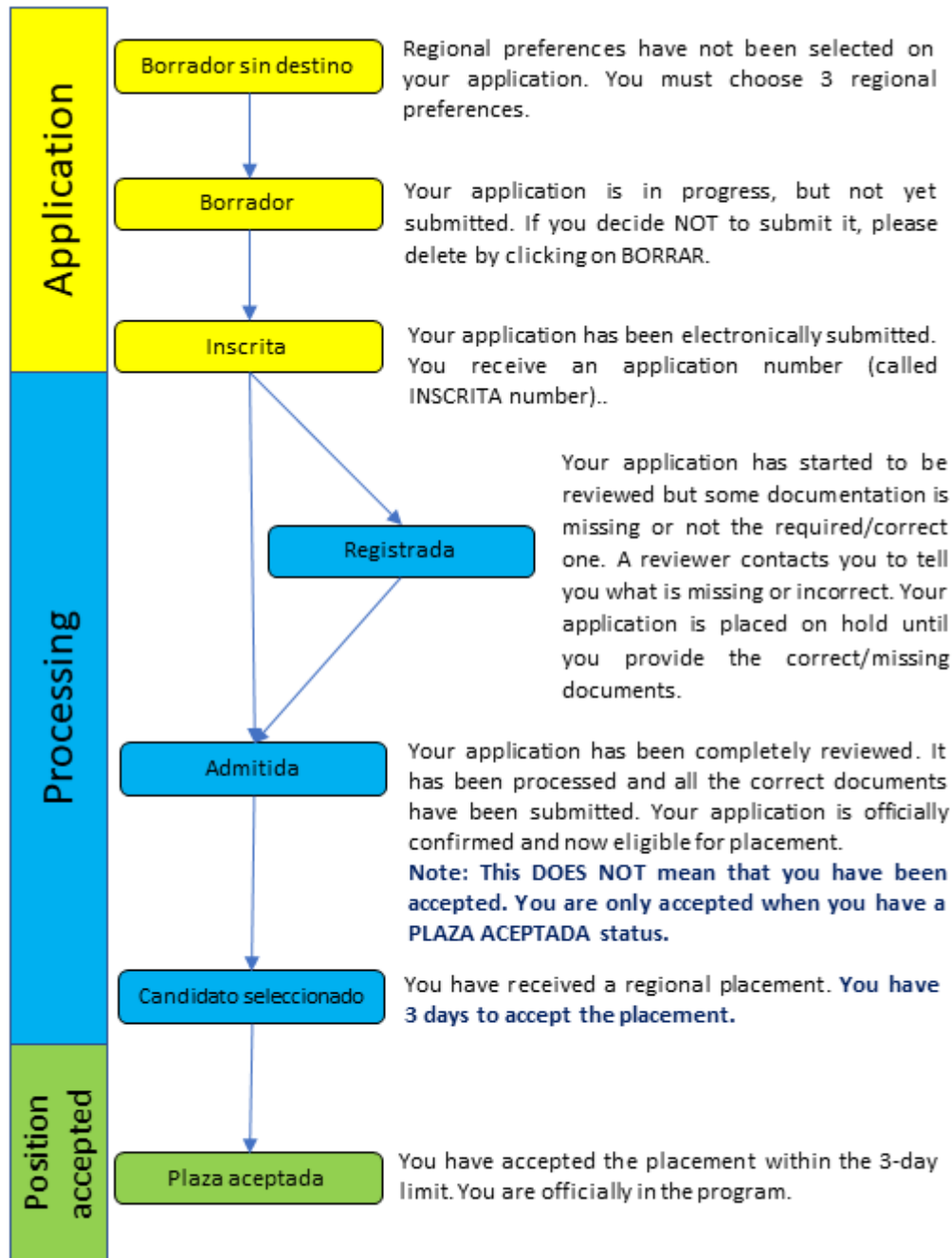
Étape 10: Attendez un courriel qui vous indique que votre statut PROFEX a changé à **ADMITIDA**. Ceci veut dire que votre candidature a été examinée et approuvée. Vous êtes maintenant qualifié(e) pour recevoir une destination régionale. **ADMITIDA** ne veut pas dire que vous avez été admis au programme.

Étape 11: Vous recevez un courriel qui vous indique que vous avez été destiné(e) à une certaine région d'Espagne. **Vous avez 3 jours pour accepter ou refuser cette place.** Vous devez l'accepter ou la refuser sur PROFEX. Si vous souhaitez refuser votre poste, **vous n'avez RIEN À FAIRE.** Vous serez automatiquement retiré du système après trois jours. Veuillez noter que si vous refusez le poste, aucun autre poste ne vous sera attribué pour l'année scolaire 2024-2025.

Cf 1.8 Veuillez consulter dans ce manuel les instructions spécifiques pour savoir comment accepter ou refuser une place sur PROFEX.

Step 12: Une fois que vous aurez accepté votre destination régionale, vous devriez recevoir un courriel qui confirme votre choix. Votre statut sur PROFEX devrait changer à **PLAZA ACEPTADA**.

PROFEX STATUSES



Step 13: Maintenant que votre statut est **PLAZA ACEPTADA**, vous pouvez commencer à solliciter une vérification des antécédents pénaux pour votre demande de visa. Certains des bureaux canadiens qui émettent ce document peuvent connaître des délais au moment de les émettre, de même que pour la traduction officielle. Veuillez noter que les consulats d'Espagne, lors de la demande de visa, n'acceptent pas une vérification des antécédents pénaux plus ancienne que 3 mois ; vous devrez donc calculer à quel moment vous devez solliciter la vérification pour qu'elle soit en accord avec les dates d'émission du visa et que vous puissiez, ainsi, répondre aux exigences des différents bureaux impliqués dans le processus.

Étape 14: Vers la **fin du mois de mai**, les bureaux régionaux d'éducation d'Espagne commenceront à envoyer les **Lettres d'acceptation**. Cette lettre est d'une importance capitale. Vous trouverez dessus tous les renseignements nécessaires pour votre mission. De plus, vous aurez besoin de cette lettre pour faire votre demande de visa avant de quitter le Canada et pour votre carte de résident (TIE) à votre arrivée en Espagne.

Étape 15: Prenez un rendez-vous pour faire votre demande de visa **AUSSITÔT QUE VOUS AUREZ REÇU VOTRE LETTRE D'ACCEPTATION**. Puisque vous devriez avoir déjà sollicité votre vérification des antécédents, commencez à réunir le reste des documents. S'il vous plaît, n'achetez pas les billets d'avion avant que votre visa ait été émis et soit en votre possession.

1.6 DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Vous devrez soumettre 4 documents. Tous les documents doivent être téléchargés en format PDF dans le portail PROFEX.

- A. Une copie de la page principale de votre **passport canadien** valide (Voir Récapitulatif des documents à soumettre sur notre site web pour un exemple)
- B. Un relevé de notes **officiel** ou une copie de votre diplôme ou de vos diplômes.
- C. Une **lettre de motivation signée** expliquant pourquoi vous souhaitez participer au programme avec les exigences suivantes:
 - Ne pas dépasser 250-300 mots
 - Être rédigée en français si vous optez pour un poste NALCAP en français. Si au contraire, vous optez pour un poste NALCAP en anglais, votre lettre doit être rédigée en anglais.
 - Être adressée au Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Royaume d'Espagne
 - Indique que vous êtes un locuteur natif ou une locutrice native de l'anglais ou du français
 - Explique pourquoi vous souhaitez participer au programme NALCAP
 - Être signée et datée par vous. Les signatures numériques sont acceptées
 -

Veillez noter que votre **signature** sur cette lettre est une condition préalable à la candidature.

- D. Une **lettre de recommandation** d'un(e) professeur(e) d'université ou d'un(e) employeur(se) répondant aux **exigences suivantes** :
 - Être rédigée sur le **papier à en-tête officiel de son organisation**
 - Inclure son **nom, ses coordonnées et sa position dans l'organisation**

- Explique **comment l'auteur de la lettre connaît le candidat ou la candidate et depuis combien de temps**
- Évalue **les qualifications du candidat ou de la candidate** en vue de sa réussite dans le programme
- Inclut une **déclaration finale** dans laquelle l'auteur de la lettre élabore sur le potentiel du candidat ou de la candidate pour la position d'assistant ou d'assistante de langues et de cultures en Espagne
- Être **rédigée en français**
- Ne pas dépasser **une page**
- Être **adressée** au Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Royaume d'Espagne
- Être **signée et datée** par l'auteur de la lettre au plus tôt le **1er septembre 2023**

***Veillez partager** Les lignes directrices pour l'auteur de la Lettre de recommandation sur notre site web.*

Notez que Seuls les candidats pourront télécharger la lettre de recommandation sur le portail. Si la personne à qui vous demandez d'écrire votre lettre ne se sent pas à l'aise, vous devrez peut-être demander à quelqu'un d'autre de l'écrire à votre place. Malheureusement, aucune dérogation ne peut être accordée en raison du fonctionnement du portail. Nous nous excusons pour tout inconvénient.

Uniquement dans le cas où vous détenez la double nationalité d'un pays appartenant à l'Union européenne et en plus de votre citoyenneté canadienne, ou si vous possédez déjà une carte de séjour (TIE), vous aurez également besoin des documents suivants :

- **Un certificat médical.** Le certificat médical doit être rédigé sur papier à en-tête du médecin et sur une feuille de papier de format standard. Le certificat doit vérifier que vous n'êtes pas toxicomane, que vous êtes en bonne condition mentale et physique et que vous n'avez aucune limitation qui pourrait nuire à votre capacité à être en classe.
- **Une vérification des antécédents.** Vous devrez demander ce document dans votre pays d'origine.

Ces deux documents doivent être présentés à votre école dès votre arrivée. Vous n'aurez pas à les fournir avec votre demande de candidature.

S'il vous plaît, assurez-vous d'inclure **TOUS** les documents au moment de déposer votre candidature. Si votre candidature est incomplète, son statut sera **REGISTRADA** et on pourra vous contacter pour vous demander de fournir les documents manquants. Ceci ralentira le processus de sélection non seulement pour vous mais aussi pour l'ensemble des candidats et candidates. Nous vous demandons de bien vouloir déposer uniquement des candidatures complètes afin que le processus de sélection soit le plus bref pour tous. Nous soulignons l'importance de cette étape pour que le processus de sélection soit plus simple pour tous.

Si vous ne souhaitez pas continuer avec la candidature que vous avez commencée, s'il vous plaît éliminez-la. Une candidature inachevée pourrait entraîner des complications comme celle d'un nombre excessif de candidatures. Pour éliminer une candidature, cliquez simplement sur **BORRAR**.

Nous vous prions d'éviter de nous contacter par courriel pour nous demander si votre candidature a bien été reçue. Comme les candidatures seront examinées par le Ministère de l'Éducation et non pas par NALCAP, nous ignorons de ce fait leur statut. Sachez que votre candidature sera examinée et que si elle nécessite d'être corrigée ou complétée d'une quelconque façon, vous serez contacté par courriel.

1.7 LE PROCESSUS DE SÉLECTION

- **Les stages sont assignés selon la logique du *premier venu, premier servi*.** Par conséquent, on vous recommande de ne pas déposer votre candidature avant d'avoir versé l'ensemble des documents qui vous sont demandés : dans le cas contraire, vous pourriez provoquer des retards pour l'examen de votre candidature ainsi que pour l'examen des autres candidatures.
- Une fois que vous aurez déposé votre candidature numériquement, un **numéro** sera assigné à votre **candidature** (ex. 21_1AX000423) et son statut sur PROFEX sera **INSCRITA**.
- Votre candidature sera ensuite examinée. Les candidatures des nouveaux candidats seront **examinées par ordre de soumission**.
- **ADMITIDA** veut dire que votre **candidature a été complètement examinée** et que tout est bon. Vous êtes maintenant qualifié(e) pour recevoir une destination régionale. Veuillez noter que **ADMITIDA ne vous garantit pas une place** : cela veut simplement dire que vous avez rempli les réquisits de documentation. Que vous soyez placé(e) dépendra alors du Ministère qui, lors d'un second examen de votre dossier, vous assignera une place selon les disponibilités.
- Vous serez notifié(e) par courrier électronique si un document manque ou ne satisfait pas les critères d'admissibilité. Lorsqu'au moins l'un des quatre documents manque ou ne satisfait pas les critères, le statut de votre candidature sera marqué **REGISTRADA**. La candidature demeurera **REGISTRADA** jusqu'à ce que vous téléchargez le document manquant et que l'application soit réexaminée. Veuillez noter que ceci retardera l'admission de votre candidature.
- En général, une place ne vous est garantie que lorsque sur PROFEX le statut de votre candidature est **PLAZA ACEPTADA**.
- Vous pouvez **ne pas être assigné(e) à la région de votre choix**. S'il vous plaît, sachez que le Ministère s'efforce de vous assigner à l'une de vos régions préférées, ou du moins à une région située à proximité de celles de votre choix.
- **Les stages sont effectués dans toutes les régions du pays.** Veuillez noter que, comme indiqué précédemment, les lieux de stage ne sont pas garantis. La plupart de ceux-ci se déroulent dans de petites villes. Gardez donc l'esprit ouvert, car ces types d'endroits offrent la possibilité de profiter de la vie réelle en Espagne, vous permettant de vivre une expérience enrichissante et authentique dans un endroit inattendu. Sans compter que le coût de la vie dans ces villes est nettement inférieur et le niveau de vie y est donc généralement meilleur que dans les grandes villes. Vous ne savez jamais ce qui pourrait vous y attendre !
- Vous pouvez indiquer vos **préférences seulement quant à la région**, non pas quant à la ville ou à l'école.
- Veuillez noter **qu'aucune modification de votre ordre de préférence régionale ne sera possible après avoir soumis votre candidature**. Si vous souhaitez modifier votre région de préférence une fois que vous avez soumis votre candidature, votre seule option est de supprimer votre première candidature et d'en remplir une nouvelle. Gardez à l'esprit que cela signifie que vous perdrez votre premier numéro de candidature et donc votre position antérieure pour les missions. Cette option n'est disponible que lorsque les applications sont ouvertes.
- **Pour supprimer une candidature soumise**, veuillez contacter profex.soporte@educacion.gob.es en leur envoyant le numéro de candidature que vous souhaitez supprimer. Pour supprimer une candidature qui n'a PAS été soumise, cliquez simplement sur **BORRAR**.
- Les bureaux régionaux de l'éducation en Espagne (par exemple : Junta de Andalucía, Junta de Castilla La Mancha, Comunidad de Madrid, Xunta de Galicia...) **attribueront des stages scolaires après que vous ayez accepté l'offre** de placement régional. Veuillez noter que nos bureaux aux États-Unis et au Canada (NALCAP) ne prennent aucune décision à cet égard.
- Une fois que vous obtenez un placement régional, votre bureau régional de l'éducation prend le relais. Vous recevrez de leur part votre **Lettre d'Acceptation (Carta de Nombramiento)** avec le nom et l'emplacement

de votre école. Ils fourniront également votre bourse et votre assurance médicale. Dès que vous recevez votre lettre, vous devez les contacter pour toute question que vous pourriez avoir concernant toutes les questions sur votre placement et votre séjour en Espagne.

- On peut vous proposer des stages dans plus d'une école, bien que cela ne soit pas courant. Cela dépendra de votre bureau régional de l'éducation. Cela sera indiqué dans votre Lettre d'Acceptation.

Les placements sont attribués en fonction de votre numéro de candidature ET des critères suivants :

1. Renouvellements de première année dans la même région.
2. Candidats de première année et renouvellements de première année dans une région différente.
3. Renouvellements de 2e, 3e et 4e années.

Voici un exemple:

Si vous êtes un **candidat** de première année avec le numéro de candidature n°1, vous **ne** serez probablement **pas** la première personne à se voir attribuer un poste. S'il y a une demande de **renouvellement** pour la première année dans votre même région préférée avec le numéro de demande n° 4 786, cette personne se verra attribuer un poste avant vous.

Si vous **souhaitez participer au programme avec** un membre de votre famille, un proche ou un ami, veuillez vous assurer que vous postulez tous les deux en même temps, en exprimant vos préférences pour les mêmes régions et en incluant une note sur vos deux formulaires de candidature expliquant que vous **postulez ensemble** et incluez le nom complet de l'autre personne. Les demandes de placement chez une autre personne ne seront prises en compte que lorsque **les deux candidatures auront été soumises**. Nous vous encourageons fortement à soumettre vos candidatures ensemble en même temps.

Une fois que vous recevez un placement régional, contactez le bureau régional de l'éducation (les adresses e-mail se trouvent sur notre site Web dans la section *Contactez-nous*) et demandez à être placé ensemble. Veuillez noter que même si tous les efforts sont faits pour tenir compte de cette préférence, il n'y a aucune garantie.

Si votre **partenaire** envisage de vous rejoindre pour votre séjour en Espagne mais ne demande pas de subvention, il est éligible à un visa mais pas à une couverture d'assurance médicale. De plus, ils ne sont pas autorisés à travailler en Espagne.

1.8 COMMENT ACCEPTER OU REFUSER VOTRE DESTINATION RÉGIONALE

Les candidats **DOIVENT accepter un placement dans les trois jours** suivant la réception de leur e-mail de notification de placement. Si vous ne répondez pas à l'e-mail ou si vous choisissez de refuser l'offre, vous serez automatiquement retiré du programme et ne serez pris en compte pour aucun autre placement pour l'année scolaire à venir. Nous vous invitons à vérifier souvent votre dossier de courrier indésirable pour ne pas manquer ce délai.

Suivez ces étapes pour accepter votre poste :

- Connectez-vous à votre compte.
- Cliquez sur **Acceso**. Dans le menu de gauche, cliquez sur **Auxiliares de Conversación**.
- Cliquez ensuite sur **Gestión solicitudes**.
- Cliquez sur Aceptacion et renonciation aux candidats.
- Dans le menu déroulant sous **DATES D'APPEL**, assurez-vous de sélectionner **Auxiliares extranjeros en España 2024**.
- Cliquez sur **Rechercher**. Votre nom doit apparaître avec l'option accepter : **Aceptación**

- Cliquez sur **Acceptación** pour **accepter**.
- Si vous souhaitez refuser votre poste, **vous n'avez rien à faire**. Vous serez automatiquement retiré du système après trois jours.

Veillez réfléchir sérieusement à l'acceptation d'un poste. Si vous vous retirez du programme ultérieurement, il n'y a aucune conséquence personnelle. Cependant, l'école qui vous est attribuée ne peut pas se voir attribuer un autre boursier et donc ne pas avoir d'assistant linguistique pendant l'année scolaire. Nous vous demandons de bien vouloir en tenir compte lors de votre décision. Merci.

En cas d'urgence ou de circonstances atténuantes une fois que vous avez accepté votre placement, les bénéficiaires doivent contacter renuncias.auxnort@educacion.gob.es ainsi que votre école assignée et le bureau régional de l'éducation.

1.9 LA LETTRE D'ACCEPTATION

Chaque bureau régional de l'éducation envoie la *Lettre d'Acceptation* à chaque bénéficiaire de subvention. Cette lettre est extrêmement importante car elle **fournit des informations clés** telles que :

- Dates de début et de fin du programme
- Informations sur l'école et l'emplacement
- Montant de l'allocation et périodes de cours à compléter
- Informations sur l'assurance maladie

La *Lettre d'Acceptation* et toutes les informations qu'elle contient sont requises pour votre demande de visa. La lettre, en elle-même, est une condition requise pour votre visa étudiant.

La *Lettre d'Acceptation* est **toujours** reçue par courrier électronique.

Certains bureaux régionaux d'éducation envoient la *Lettre d'Acceptation* dans les délais, tandis que d'autres peuvent prendre plus de temps. L'envoi des lettres pourrait commencer en mai et se poursuivre jusqu'à l'automne. Soyez patient et vérifiez régulièrement votre dossier de courrier indésirable.

Pour obtenir les coordonnées de chaque bureau régional de l'éducation, consultez notre site Web.

2. POSTULER POUR UN VISA et TIE (CARTE DE RÉSIDENCE)

- **Les demandes de visa sont des questions consulaires.** Seuls les consulats généraux d'Espagne au Canada sont autorisés à traiter les demandes de visa. Les étudiants universitaires doivent demander un visa étudiant pour pouvoir voyager en Espagne. Le visa sera valable 90 jours après la date de délivrance du visa. Cela vous laisse 3 mois pour demander votre carte de résidence (TIE).
- Des **informations mises à jour** concernant les exigences de visa des consulats généraux d'Espagne seront publiées sur notre site Web généralement d'ici avril. Ces informations vous guideront tout au long du processus de demande de visa, mais toutes les informations fournies par les consulats prévalent sur toutes les informations fournies par nous sur notre site Web.
- Si vous avez la **double citoyenneté**, canadienne et européenne, vous n'avez pas besoin de visa. Cependant, vous devez présenter un certificat médical et une vérification de vos antécédents à votre arrivée à votre école en Espagne.
- **Après leur arrivée en Espagne, les candidats doivent demander leur carte TIE** (*Tarjeta de Identidad de Extranjero*) au plus tard dans un délai d'un mois. Le TIE, une carte d'identité et un permis de séjour, aura un numéro attribué (NIE), des informations personnelles et votre photo. Certaines provinces peuvent connaître des retards dans l'offre de rendez-vous. Votre école ou votre bureau régional de l'éducation devrait être en mesure de vous aider dans cette procédure.
- Veuillez noter que vous devez demander votre visa avant de quitter le Canada et que vous ne pouvez demander le TIE qu'une fois en Espagne, dans votre « *Oficina de Extranjería* » locale.

3. CARTE DE L'ESPAGNE

Voici une carte de l'Espagne divisée en 17 régions (appelées *Comunidades Autónomas*) et les villes de Ceuta et Melilla. Il est important de noter que certaines régions d'Espagne, comme la Catalogne, Valence, les Baléares, la Galice, le Pays basque et la Navarre, ont deux langues officielles. Dans ces régions, gardez à l'esprit que vous rencontrerez l'utilisation des deux langues – l'espagnol et la langue régionale – à la fois dans votre école et dans votre vie quotidienne.



4. INFORMATION IMPORTANTE. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

PROTECTION DES DONNÉES

Le Ministère de l'Éducation d'Espagne utilisera les informations que vous fournissez sur votre formulaire de candidature dans le but d'examiner votre candidature et de partager avec vous des mises à jour et des informations concernant votre candidature. Si vous êtes accepté dans le programme, nous pouvons utiliser les informations fournies pour le traitement de votre participation à NALCAP et pour les services promotionnels de NALCAP. Nous pouvons également partager vos informations avec des institutions collaboratrices, des ministères gouvernementaux et d'autres tiers impliqués dans le programme. La candidature au programme reconnaît l'acceptation de ces conditions.

FAITES ATTENTION AUX POSSIBLES ARNAQUES

Le ministère de l'Éducation rappelle aux candidats que l'inscription au programme est **GRATUITE**. Nous ne demanderons jamais aucun type de paiement par e-mail ou par tout autre moyen.

Nous vous demandons également de savoir que nous ne demanderons ni n'exigerons jamais d'informations financières concernant les cartes de crédit ou de débit et/ou les codes d'accès bancaires.

Veillez garder à l'esprit que toutes les adresses e-mail appartenant au ministère de l'Éducation d'Espagne se terminent par le domaine **@educacion.gob.es**.

NOTE

Le bureau d'éducation de l'Ambassade d'Espagne aux États-Unis et au Canada est uniquement responsable de la promotion du programme officiel dans ces deux pays et de fournir des informations générales concernant le programme, ainsi que de l'assistance pendant le processus de candidature. Une fois que vous avez reçu votre lettre d'acceptation, ce qui signifie que vous avez reçu une mission du Ministère de l'Éducation ou d'un bureau régional de l'éducation en Espagne, toutes les informations complémentaires concernant votre mission et votre expérience dans le programme doivent être traitées par ces bureaux en Espagne. Seul votre bureau régional de l'éducation en Espagne sera en mesure de vous aider en cas de problème ou de préoccupation. Même si nous aimerions vous aider à résoudre certains problèmes, une fois affectés à une école/région, notre portée est limitée.

Nous souhaitons sincèrement que vous viviez une expérience significative et précieuse en Espagne en partageant votre langue et votre culture avec nos étudiants.